

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 08  
Votants : 10  
Pouvoirs : 0

Pour 10  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
30/04/2024  
Date d'affichage :  
17/05/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre,  
Le six mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,  
Messieurs Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN)  
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN, François POCCARD-MARION (pouvoir à JP GIACHINO)

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2024/05/037 : Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages**

VU le Code Civil et notamment les articles 74 et 75 ;

VU l'instruction générale de l'état civil, Monsieur le maire expose qu'en raison des élections européennes du 9 juin 2024, la salle des mariages sera indisponible pendant environ une semaine.

L'organisation des mariages durant cette période pourra se tenir dans le lieu suivant : Centre Nordique, Pont Baudin, Peisey-Nancroix ;

Considérant que cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages.

Vu la demande faite en date du 30 janvier 2024 au Procureur de la République d'Albertville,

Vu la réponse favorable du Procureur de la République en date du 20 mars 2024, reçue en mairie le 04 avril, qui autorise à célébrer les mariages devant se tenir durant la première quinzaine du mois de juin 2024 au centre nordique sis à Pont-Baudin – 73210 PEISEY-NANCROIX,

***Après exposé et en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal,***

- DÉCIDE d'affecter temporairement la salle du centre nordique en salle des mariages durant la première quinzaine du mois de juin 2024;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

